

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-73

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2021-04-**  
**ATTRIBUTION**  
**D'UNE AIDE A**  
**L'IMPLANTATION**  
**COMMERCIALE**  
**EN CŒUR DE**  
**VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL  
EN DATE DU : 19.03.2021

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 19.03.2021

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 08 AVR. 2021

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2021,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,  
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT  
Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-  
VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL  
Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Préscillia,  
M. BARBAUD Pierre donne procuration à M. MAUGARD Patrick,  
Mme BOURREL Marie-Claude donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES  
Nicole,  
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,  
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à  
l'implantation commerciale qui a pour vocation d'encourager l'installation et la  
reprise de commerces en cœur de ville (secteur place de Verdun et rue  
Gambetta).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies par délibération 2019-  
207 du 25 septembre 2019, sur la base de critères établis dans le règlement  
d'attribution de l'aide. Il est précisé que cette aide est attribuée pour une période  
de 12 mois consécutifs.

Vu la délibération n°2020-201 approuvée lors du Conseil Municipal du 28  
septembre 2020,

Considérant l'avis rendu par le comité de sélection réuni en date du 24 février  
2021 pour examiner la demande d'aide,

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande annexé à la  
présente, conformément à l'avis rendu par le comité de sélection ad hoc, réuni  
en date du 24 février 2021 pour examiner cette demande.

Le dossier de demande d'aide examiné répondant aux critères d'attribution, il est proposé à l'assemblée d'attribuer la subvention selon le tableau présenté en annexe.

Cette subvention sera versée à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021, pour une durée de 12 mois.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'attribution de l'aide à l'implantation commerciale pour le dossier de demande déposé, tel que présenté dans le tableau en annexe.

**AUTORISE** le versement de cette aide, sous forme d'une subvention, selon les montants détaillés dans le tableau en annexe.

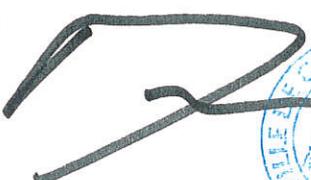
**PRECISE** que ces dépenses seront inscrites au budget 2021 de la commune, article 6574.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

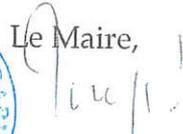
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 mars 2021.

Ampliation faite le : 08 AVRIL 2021
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 07 AVRIL 2021
Par publication le : 08 AVRIL 2021
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD